

## PROCEDURE D'ADMISSION

Dossier de candidature / orientation par le SIAO

Entretien de pré-admission avec la gestion locative et la CESF

Evaluation de l'autonomie financière et sociale

Commission d'admission

Avis favorable

Liste d'attente

Proposition de logement

Entrée dans le logement

Avis non favorable

Orientation vers un autre dispositif

## HORAIRES

**Accueil du public du lundi au jeudi :**

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

**le vendredi :** 9h - 12h30 / 13h30 - 16h

au 44 Bld des Tisserands 53000 LAVAL

**Les veilleurs sont présents sur le temps de soirée.**  
Une personne d'astreinte est joignable 24h/24 en cas d'urgence

Contactez nous :

[residence.sociale@al2r.net](mailto:residence.sociale@al2r.net)

• Accueil : 02 43 66 88 55

• Référente gestion locative :  
02 43 66 63 00

• CESF :

[www.hebergement-les2rives.fr](http://www.hebergement-les2rives.fr)

# Résidence Sociale

## Hébergement

### DES PARCOURS VERS SON AUTONOMIE

**Les2rives**  
Association Hébergement

## La Résidence Sociale

La résidence sociale est une solution d'hébergement temporaire destinée aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières.

**Elle est composée de 80 studios, sur le site du boulevard des Tisserands et 12 sur le site du gué d'Orger** favorisant la vie autonome des personnes admises.

Les résidents admis peuvent prétendre à un accompagnement social si nécessaire pour répondre aux différentes problématiques de leur situation, notamment

- l'insertion par le logement de droit commun.
- l'accompagnement dans l'instruction et l'ouverture des droits
- l'aide ponctuelle dans les démarches administratives
- consolider la situation sociale et administrative

### 2 sites sur Laval :

**Résidence Lucie et Raymond Aubrac,**  
44 Boulevard des Tisserands à LAVAL

**Résidence sociale Gué d'Orger,**  
30 rue du Gué d'Orger à LAVAL

## POUR QUI ?

La résidence sociale offre une solution de logement meublé temporaire à des personnes seules ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire.

Les logements du rez de chaussé sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## AVEC QUI ?

Une équipe pluri-disciplinaire composée :

- d'une assistante sociale
- d'une référente de gestion locative
- d'un agent d'accueil

Facture unique incluant :

- le loyer
- les charges (eau, électricité ...)

Aide au logement en fonction des ressources

## COMMENT ?

Le logement, d'une surface entre 21 m<sup>2</sup> et 25 m<sup>2</sup> est équipé :

- d'une entrée comprenant l'accès à la salle de douche, WC et lavabo
- d'un espace kitchenette avec 2 plaques électriques et réfrigérateur,
- d'un espace chambre avec placard

**Des services sont mis à disposition :**

- l'entretien et le nettoyage des parties communes
- les draps sont fournis avec un nettoyage toutes les 2 semaines
- une laverie (lave-linge et sèche-linge à jetons)
- internet (avec un forfait de 10 euros/mois)
- la distribution de l'eau avec un forfait de 3m<sup>2</sup> / mois inclus dans le loyer
  
- des activités sont proposées en groupe ou en individuel

